

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**



DEUXIÈME COMMISSION
6e séance
tenue le
jeudi 8 octobre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 6e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.6
12 octobre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. GHONDA NAPO (Zaïre) fait observer que malgré la reprise constatée dans les pays développés, l'évolution de la situation économique mondiale demeure, de l'avis général, peu encourageante. Etant donné les graves problèmes économiques que continuent de connaître les pays en développement, il convient de se féliciter de l'adoption de l'Acte final de la septième session de la CNUCED qui témoigne tant de la volonté de la communauté internationale de rechercher des solutions pratiques à ses problèmes que d'une certaine amélioration des relations internationales, notamment entre les deux grandes puissances. La délégation zaïroise espère que cette tendance sera propice à la conclusion d'accords de désarmement dans l'intérêt du développement, de la sécurité et du climat économique international.

2. Il faut en particulier se réjouir de la volonté unanimement réaffirmée à la septième session de la CNUCED de mettre fin au protectionnisme qui coûte très cher à la communauté internationale, ainsi que du lancement prochain des opérations du Fonds commun pour les produits de base, en particulier du deuxième guichet, qui permettra aux pays qui, comme le Zaïre, tirent le plus gros de leurs revenus des matières premières, de diversifier leur économie.

3. Devant les proportions réellement allarmantes que prend le problème de l'endettement et compte tenu de l'échec des diverses stratégies d'ajustement adoptées par les pays endettés sous la pression des institutions financières et des banques commerciales, la délégation zaïroise se félicite de la décision que vient de prendre le FMI de réviser l'ensemble des programmes d'ajustement et la conditionnalité. Elle souligne l'importance que le Groupe des 77 attache à l'organisation d'une conférence internationale qui examinerait les divers aspects financiers et monétaires de la dette.

4. La délégation zaïroise prend part avec intérêt aux travaux de la Commission spéciale du Conseil économique et social créée en application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, estimant que le renforcement du Conseil et la rationalisation de son fonctionnement revêtent une importance capitale.

5. M. MURIN (Tchécoslovaquie) dit que dans un monde toujours plus complexe et interdépendant, dont la diversité et les contradictions sont à l'image des quelque 200 Etats qui le composent, les conceptions stéréotypées, fondées sur la force et les égoïsmes, ne sont plus de mise et doivent être abandonnées au profit d'approches totalement nouvelles et constructives qui répondent aux réalités et aux exigences du monde contemporain. Et ceci, aussi bien dans le domaine des relations économiques internationales où il s'agit de parvenir à une politique de sécurité générale et de coopération mutuellement avantageuse entre les Etats et les peuples. En effet, la notion de sécurité générale englobe aussi le champ des relations économiques, et l'instauration d'un nouvel ordre économique international est, avec le désarmement, la garantie d'une véritable stabilisation des relations internationales.

(M. Murin, Tchécoslovaquie)

6. Tout doit donc être fait pour renforcer le rôle et l'autorité de l'ONU également dans le domaine économique, ce qui exige de la part des Etats Membres une volonté politique dont les travaux de la Commission spéciale du Conseil économique et social leur donnent l'occasion de faire preuve.

7. Lorsqu'on examine la situation économique mondiale, force est de constater que le tournant positif souhaité ne s'est pas produit, que les relations économiques internationales ne sont pas devenues une sphère de coopération fructueuse entre les pays, que la croissance reste faible, l'inégalité des échanges considérable et que l'endettement, le protectionnisme et le chômage continuent de s'accroître. Les premiers à en pâtir sont les pays en développement dont la situation économique et sociale ne cesse de se détériorer.

8. La délégation tchécoslovaque est convaincue que la mise en oeuvre des mesures proposées par les pays socialistes dans le document A/42/354 permettrait d'améliorer la situation des pays en développement, et surtout celle des pays les moins avancés dont le nombre ne cesse de croître et qui ont le plus besoin de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

9. Le problème critique de l'endettement notamment, qui menace de provoquer une crise du système financier international, suscite de plus en plus d'inquiétudes dans tous les pays, quoique pour des raisons diverses. A la fois produit et prémisses du système néo-colonial qui régit les relations internationales, son règlement définitif ne peut trouver place dans le cadre du système existant mais, comme l'exigent les pays en développement, doit être fondé sur de nouvelles bases justes, démocratiques et égalitaires. Pour répondre aux problèmes les plus urgents, la Tchécoslovaquie est disposée à participer à la recherche collective de moyens susceptibles d'alléger dans l'immédiat le fardeau de la dette. Elle est favorable à l'organisation d'une conférence internationale sur les aspects financiers de la dette sous l'égide de l'ONU, estimant que l'Organisation devrait jouer un rôle plus important dans le règlement du problème de l'endettement.

10. L'aggravation de l'endettement et la détérioration des termes de l'échange sont bien évidemment liés au commerce international dont le développement normal est entravé par toute une série d'obstacles artificiels dont l'élimination serait dans l'intérêt de tous les pays, en particulier des pays en développement. La mise en oeuvre des mesures décrites dans l'Acte final de la septième session de la CNUCED contribuerait à cet égard à régler les problèmes économiques mondiaux et à améliorer le climat des relations économiques internationales.

11. En ce qui concerne la coopération scientifique et technique, la délégation tchécoslovaque est favorable à l'élaboration, sous l'égide de l'ONU, d'un programme global qui permettrait d'élargir cette coopération à des fins exclusivement pacifiques, dans l'intérêt du développement économique de tous les pays.

12. Faisant observer que la prévention du risque écologique est un impératif de notre époque, la délégation tchécoslovaque tient à souligner l'importance de deux documents dont sera saisie la Commission : un rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et une étude du PNUE sur les perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà. Afin de mettre en place

(M. Murin, Tchécoslovaquie)

un système de sécurité écologique à l'échelon international, il est nécessaire de développer la coopération internationale et la délégation tchécoslovaque est disposée à présenter un projet de résolution sur cette question. Il faudrait avant tout procéder, sur la base d'un dialogue international, à la codification de normes de conduite dans le domaine écologique. La délégation tchécoslovaque se félicite de la proposition soviétique préconisant une plus grande clarté en ce qui concerne les activités des Etats en matière de protection de l'environnement et les incidents écologiques. Elle fait observer par ailleurs que tout progrès sur la voie du désarmement aura des effets bénéfiques sur la sécurité écologique.

13. S'agissant de la relation entre le désarmement et le développement, la conférence organisée récemment sur ce sujet a montré que la majorité des membres de la communauté internationale souhaitait que cette relation trouve une expression concrète, et les mesures de désarmement que viennent de prendre d'un commun accord les Etats-Unis et l'URSS représentent un pas très important dans cette direction. La délégation tchécoslovaque, dont la position est exposée dans la déclaration commune des pays socialistes, tient à souligner le rôle central que le Document final de la Conférence attribue à l'ONU dans l'examen de cette question.

14. Estimant que la coopération est un facteur de développement, de stabilité et de paix, la Tchécoslovaquie a développé encore en 1986 sa coopération avec les pays en développement dans les domaines économique et scientifique et technique, sur la base du respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats, de l'égalité et de l'avantage mutuel. Elle a élargi son système de préférences dont bénéficient à présent 124 pays en développement, dont la totalité des pays les moins avancés, et l'aide économique qu'elle a fournie sous diverses formes aux pays en développement a représenté en 1986 1,08 % de son PNB.

15. M. NOWORYTA (Pologne) rappelle l'importance que son pays attache à la coopération économique internationale et au développement. Malgré leurs idéologies politiques et leurs systèmes économiques et sociaux différents, tous les pays sont unis par leur désir de vivre en paix et dans la prospérité. Or, les pauvres ne cessent de s'appauvrir, alors que les riches ne savent que faire de leurs abondantes ressources et que des techniques de pointe, capables de fournir des moyens d'existence à tous les hommes, sont détournées pour accroître l'efficacité de certains armements, souvent parmi les plus destructeurs. L'accord préliminaire soviéto-américain sur l'élimination des missiles à courte et moyenne portée permet cependant d'espérer qu'on mettra bientôt fin à ce gaspillage de ressources limitées. Pour sa part, la Pologne a présenté une proposition tendant à réduire les armements et à renforcer la confiance en Europe centrale. Elle appuie sans réserve les mesures concrètes de désarmement qui permettraient de dégager des ressources humaines et matérielles en faveur du développement et de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

16. Le libre jeu des forces du marché n'étant pas favorable aux plus faibles, il faut chercher activement à rétablir la confiance dans les relations économiques internationales, préalable essentiel d'une coopération mutuellement avantageuse. C'est cette confiance entre débiteurs, créanciers et institutions financières qui

(M. Noworyta, Pologne)

seule permettra de venir à bout du problème de l'endettement extérieur. A cet égard, la Pologne voudrait voir appliquer la notion de sécurité économique internationale.

17. Malgré certains signes positifs dans le développement économique de différents pays et régions, la situation d'ensemble est loin d'être encourageante. Pour faire face aux préoccupations à court terme, d'importants ajustements doivent être opérés, afin notamment de ramener la dette à des proportions raisonnables. L'adoption de l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait contribuer à une relance de la croissance, du développement et du commerce international, ainsi qu'au renforcement du rôle de la CNUCED elle-même. Le GATT, le FMI, la Banque mondiale et de nombreux organes de l'ONU accomplissent aussi un travail très utile, en s'attachant notamment à analyser les phénomènes à l'échelle mondiale. Les activités des commissions régionales ne sont pas moins importantes, et la Pologne souhaite qu'elles soient renforcées, notamment celles de la Commission économique pour l'Europe, qui joue un rôle unique dans l'application multilatérale des dispositions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

18. Cependant, les institutions multilatérales ne parviendront pas à résoudre le problème de la dette s'il n'existe pas la volonté politique nécessaire à cette fin. La dette extérieure des seuls pays en développement dépasse 1 000 milliards de dollars, mais l'endettement n'est pas limité à cette catégorie de pays. Le problème des liens entre la dette et le développement devrait continuer de faire l'objet d'analyses scientifiques; un organisme polonais, le Centre de recherche sur la dette et le développement de Cracovie, est disposé à coopérer à l'étude de ce problème avec l'Organisation des Nations Unies.

19. En ce qui concerne l'environnement, le représentant de la Pologne attend avec intérêt la présentation du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (A/42/427) du PNUE, mais regrette que ce document n'aborde pas comme il convient les problèmes du libre accès aux technologies modernes qui permettrait à tous les pays de limiter les risques auxquels est exposé l'environnement.

20. Enfin, évoquant les travaux de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, le représentant de la Pologne indique qu'on doit, à ce sujet, être guidé par le désir d'accroître le rôle et l'efficacité de l'Organisation dans la solution des graves problèmes d'un monde de plus en plus interdépendant.

21. M. TURKMEN (Turquie) rappelle que les débats qui ont abouti à l'adoption de l'Acte final par la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont bien montré la nécessité de relancer la croissance mondiale et d'abolir les barrières commerciales. A l'heure actuelle, les principaux problèmes de l'économie internationale sont les pratiques

(M. Türkmen, Turquie)

protectionnistes, la faiblesse des cours des produits de base, le caractère critique de l'endettement et la pénurie de ressources pouvant être consacrées au développement. De nombreux pays en développement continuent de se heurter à de graves difficultés, malgré les vigoureux efforts d'ajustement qu'ils ont entrepris.

22. Les politiques économiques interventionnistes et tournées vers l'intérieur, menées au début des années 70, ont cédé progressivement le pas devant un regain d'intérêt pour le libéralisme économique, une forte tendance anti-interventionniste dans la conduite des affaires économiques, et un plus grand recours aux mécanismes du marché pour l'allocation des ressources aux secteurs les plus productifs. Ainsi, de nombreux pays s'efforcent de trouver un meilleur équilibre entre leur secteur public et leur secteur privé. Ces initiatives supposent une modification importante des conceptions qu'ont les pays en développement de la mise en oeuvre, à court et à long terme, de leurs politiques de développement. En fait, ces nouvelles conceptions sont au coeur même des actuelles stratégies d'ajustement structurel. Leur application ne va pas sans difficulté, et il conviendrait d'en examiner attentivement les principes et les effets au cours des débats de la Deuxième Commission.

23. Malgré d'utiles effets d'entraînement, les politiques d'ajustement menées par les gouvernements des pays développés ne suffisent pas à constituer une stratégie cohérente permettant d'appliquer avec succès les programmes d'ajustement dans les pays en développement. Aussi faudrait-il disposer d'un cadre structuré permettant d'harmoniser ces diverses politiques.

24. La vulnérabilité des programmes d'ajustement aux effets de l'environnement économique extérieur mérite également une attention particulière. Si la conjoncture extérieure n'est pas toujours responsable des résultats médiocres obtenus par de nombreux pays, son incidence n'est toutefois pas négligeable. Elle se fait sentir le plus vivement dans les pays en développement où l'ajustement structurel parfois douloureux prend beaucoup de temps. Pour concilier conjoncture extérieure et politique économique intérieure, des projections économiques fiables et cohérentes sont indispensables, et il conviendrait que les divers organismes responsables de ces projections coordonnent leurs travaux.

25. Le représentant de la Turquie souligne la relation étroite qui existe, dans tout processus d'ajustement, entre les ressources d'origine intérieure et d'origine extérieure. Dans ce contexte, il est impératif d'atteindre les objectifs fixés en matière d'aide publique au développement (APD), de renforcer les institutions financières multilatérales et les banques régionales de développement, de reconstituer rapidement les ressources de l'Association internationale de développement (huitième exercice) et du Fonds international de développement agricole (troisième exercice), d'accroître les flux de capitaux privés, de trouver de nouvelles sources de financement à des conditions libérales et de renforcer la coopération entre les diverses institutions financières multilatérales. A cet égard, M. Türkmen salue l'initiative japonaise de recyclage de 30 milliards de dollars d'excédents commerciaux et constate avec satisfaction que les effets sociaux défavorables des programmes d'ajustement retiennent de plus en plus

(M. Türkmen, Turquie)

l'attention. Il rappelle l'importance, pour ces efforts d'ajustement, de la libéralisation des échanges, puisque l'expansion du commerce est souvent la condition de la croissance. Aussi est-il amené à déplorer les pressions protectionnistes croissantes exercées par certains pays. Dans l'ensemble, la libéralisation des échanges marque le pas, et les obstacles non tarifaires se multiplient. Les négociations d'Uruguay offrent des perspectives prometteuses, mais, pour en assurer le succès, la communauté internationale doit créer un environnement favorable, notamment en relançant la croissance.

26. Pour sa part, la Turquie a mené une politique économique, tournée vers l'extérieur, qui a permis de réaliser d'importants progrès dans le secteur du commerce extérieur mais, comme c'est sans doute le cas d'autres pays en développement, ces relatifs succès se sont heurtés à une multiplication des restrictions apportées au commerce. Aussi convient-il de démanteler au plus tôt les barrières protectionnistes, faute de quoi on assisterait à un retour des politiques de substitution des importations qui conduiraient à une contraction générale des échanges. Il est évident qu'il existe par ailleurs de larges possibilités de commerce entre les pays en développement eux-mêmes.

27. Il importe de s'attaquer rapidement aux carences des stratégies actuellement menées pour tenter de résoudre le problème de l'endettement extérieur ainsi que les problèmes propres aux pays les moins avancés qui appellent des mesures spécifiques. Les pays industrialisés devraient mettre en oeuvre des politiques de forte croissance, car c'est la clef du succès de tous les programmes mis en oeuvre pour résoudre les difficultés économiques mondiales.

28. Enfin, le représentant de la Turquie salue les travaux de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, dont le rapport montre bien les dangers que fait peser sur les pays en développement comme sur les pays développés la dégradation de l'environnement.

29. M. DING Yuanhong (Chine) note le ralentissement de la croissance économique mondiale au cours des deux dernières années et le caractère incertain de la croissance dans les pays développés, au moment où les pays en développement connaissent d'énormes difficultés. Les relations entre pays développés et les relations entre ces derniers et les pays en développement semblent marquées par un désordre et des déséquilibres croissants. La situation économique mondiale pourrait bien s'aggraver encore, si la communauté internationale ne prend pas de mesures efficaces et audacieuses.

30. Il faut donc des actions concertées pour encourager la coopération économique. L'interdépendance entre le Nord et le Sud est soulignée dans toutes les instances, mais il faut ne pas perdre de vue que cette relation est inégale et dissymétrique. Quelques grands acteurs sur la scène mondiale peuvent librement mettre en oeuvre des politiques égoïstes tandis que de nombreux pays en développement sont très vulnérables. Or, l'interdépendance présente un grand potentiel de vitalité qui, judicieusement mis à profit, pourrait conduire à la prospérité économique générale. Les grands pays industriels devraient apporter les

(M. DING Yuanhong, Chine)

ajustements nécessaires à leur politique macro-économique de façon à aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés, le développement de ces derniers pouvant en retour stimuler leur croissance. C'est de cette façon seulement que ce potentiel de vitalité pourra être exploité et qu'un nouveau type de relations Nord-Sud, justes, rationnelles et équitables verra le jour.

31. L'adoption de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa septième session témoigne de la réalisation de résultats positifs importants, dans des domaines comme le commerce, les produits primaires, le financement et la dette. La déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 comporte également de nombreuses suggestions intéressantes que la Deuxième Commission devrait examiner avec soin. L'expansion d'un commerce international équitable et mutuellement avantageux est une des conditions importantes de la relance de l'économie mondiale, de la reprise de la croissance économique dans les pays en développement et de l'allègement de la dette. Or, malgré le lancement d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, certains grands pays accentuent leur protectionnisme. Le représentant de la Chine espère que les pays développés honoreront scrupuleusement leurs engagements, mettront un terme à cette tendance et restructureront leurs industries traditionnelles tout en développant leurs industries de pointe de façon à pouvoir absorber les exportations des pays en développement.

32. Une autre question importante devant être résolue très rapidement est de savoir comment on pourrait stabiliser les marchés des produits de base et protéger les recettes d'exportation des pays en développement, en valeur réelle. La Chine se félicite de l'accord intervenu à propos des produits de base au cours de la septième session de la CNUCED et des perspectives encourageantes qui se dessinent en ce qui concerne le lancement des activités du Fonds commun pour les produits de base. Elle encourage les producteurs et les consommateurs à poursuivre sérieusement les négociations sur les différents produits. Simultanément, il serait souhaitable d'envisager un renforcement du mécanisme de financement compensatoire du Fonds monétaire international et d'autres mécanismes similaires, tels que le système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX) de la Communauté économique européenne. Il faudrait aussi aider les pays en développement à développer leur infrastructure pour la transformation des produits primaires et à diversifier les produits au niveau de la production, de la transformation et des exportations.

33. Les pays en développement ont besoin de ressources supplémentaires pour réaliser les ajustements et les réformes nécessaires à une relance de leurs économies. Pourtant, sur les marchés internationaux de capitaux, d'importantes ressources financières ont été échangées essentiellement entre les pays développés tandis que les courants Nord-Sud ont stagné. Il conviendrait d'étudier les moyens de développer les transferts de capitaux vers les pays en développement, et les pays ayant de larges excédents commerciaux devraient accroître leur contribution. La communauté internationale devrait aussi redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs convenus pour l'APD et encourager les prêts commerciaux et les

(M. DING Yuanhong, Chine)

investissements privés. Par ailleurs, la Chine est favorable à un renforcement du rôle des institutions financières multilatérales, notamment grâce à une augmentation sensible des ressources de la Banque mondiale et de la facilité d'ajustement structurel du FMI.

34. Le problème de l'endettement continue de se poser avec une acuité croissante. Les pays débiteurs et créanciers, les institutions financières internationales et les banques commerciales devraient conjuguer leurs efforts pour trouver des remèdes. Rééchelonner la dette ne suffit pas. La véritable solution consiste à développer en priorité l'économie des pays débiteurs et à considérer le problème de la dette dans ses rapports avec les flux de ressources, les échanges commerciaux, les produits de base et les facteurs monétaires et financiers. Pour les travaux de la présente session, la Deuxième Commission devrait s'appuyer sur la résolution 41/202 de l'Assemblée générale, le consensus de la CNUCED sur le problème de la dette et d'autres idées ou propositions utiles qui ont été formulées dans d'autres instances et continuer à rechercher des mesures concrètes capables de venir à bout de ce problème.

35. Depuis l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990, la communauté internationale ne s'est pas mobilisée de façon efficace pour fournir un appui et une assistance. La présente session de l'Assemblée générale devrait être l'occasion d'imprimer un nouvel élan à la mise en oeuvre de ce programme.

36. La question de l'alimentation revêt également une importance capitale. Cependant, après l'adoption de la Déclaration de Beijing par le Conseil mondial de l'alimentation, la seconde session ordinaire du Conseil économique et social n'a pas été en mesure d'adopter une résolution par consensus sur cette question. La Chine espère que les consultations se poursuivront entre toutes les parties intéressées pour qu'un consensus puisse être réalisé.

37. M. FOO (Singapour) dit que l'on est en train d'assister à une modification radicale des relations internationales. En effet, les relations politiques sont de moins en moins structurées suivant l'appartenance à tel ou tel bloc et, dans l'avenir prévisible, les rivalités entre grandes puissances se dérouleront probablement non plus sur le terrain militaire mais sur le front économique, ce qui entraînera forcément une réorganisation des relations économiques internationales.

38. Dans la course à la suprématie économique, les grandes puissances se verront de plus en plus contraintes de renoncer à leurs engagements économiques internationaux, qui présentent pour elles un intérêt moindre, pour se concentrer sur les objectifs nationaux. On peut s'attendre à ce que les principaux acteurs sur la scène internationale, à savoir les Etats-Unis, le Japon, les pays d'Europe occidentale et l'URSS, s'attachent davantage à renforcer leurs liens économiques bilatéraux et négligent les pays du tiers monde. Les statistiques révèlent en effet, qu'en pourcentage du commerce mondial, les échanges entre pays développés à économie de marché n'ont cessé de croître, passant de 45 % en 1980 à 48 % en 1985

(M. Foo, Singapour)

et à 53 % en 1986, alors que l'aide publique au développement fournie par les pays membres du Comité d'aide au développement a stagné à environ 0,36 % du PNB au cours des trois dernières années, soit bien en deçà de l'objectif de 0,7 % recommandé par l'ONU.

39. Il faut donc se rendre à l'évidence : la dynamique de la croissance économique reposant essentiellement sur l'interaction d'économies en expansion, tant que les pays du tiers monde ne résoudront pas leurs problèmes politiques et économiques, les grandes puissances ne s'intéresseront guère à eux.

40. Le protectionnisme est une excellente illustration de cette thèse. Bien que les répercussions catastrophiques des législations commerciales restrictives sur les pays du tiers monde soient bien connues, certains pays occidentaux industrialisés continuent néanmoins de dresser des obstacles au commerce international, en invoquant comme raison essentielle leurs problèmes intérieurs. Il semble donc que le temps où les pays riches s'efforçaient de manière altruiste de promouvoir le développement des pays du tiers monde soit bel et bien révolu.

41. Loin d'approuver cette tendance, le représentant de Singapour estime au contraire que les pays industrialisés devraient s'acquitter de l'obligation qui leur incombe d'aider les pays du tiers monde à se développer, car l'instauration d'un monde plus prospère et pacifique, d'un monde où les pays industrialisés fourniraient les capitaux et le savoir-faire technologique et les pays en développement les marchés et les produits primaires, passe par une intensification de la coopération économique multilatérale à l'échelon mondial. Les pays du tiers monde, quant à eux, ne peuvent plus compter exclusivement sur les pays industrialisés occidentaux ni sur les pays riches du bloc communiste pour être les moteurs de leur croissance économique et, comme l'a souligné le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales internationales, ils doivent développer leurs échanges commerciaux et la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, Singapour est favorable à la création d'une commission du Sud.

42. M. HELO (Colombie) déclare que les diverses variables économiques indiquent que les pays en développement font un effort considérable pour maintenir un rythme de croissance acceptable, et ce au prix d'immenses sacrifices sur le plan social. Pour leur part, les pays d'Amérique latine ont cherché à équilibrer leur balance commerciale, grâce à une augmentation des exportations et à une réduction des importations. Toutefois, le fardeau de la dette extérieure limite sérieusement les possibilités de mobiliser des ressources financières et d'améliorer les courants commerciaux. Le transfert inverse des ressources nuit au développement des pays débiteurs qui ne peuvent assurer une véritable croissance économique dont bénéficieraient les secteurs les plus défavorisés de la population. En outre, la contraction des courants financiers internationaux, à la fois publics et privés, à destination des pays en développement empêche ces derniers de disposer de ressources suffisantes pour assurer la croissance des secteurs clefs de leur économie.

(M. Helo, Colombie)

43. Par ailleurs, la reconstitution des ressources du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale doit aller de pair avec une normalisation des relations financières et commerciales qui se sont gravement détériorées au cours des années 80. Le maintien du statu quo et le démantèlement des tarifs douaniers sont des objectifs qu'il convient de poursuivre afin d'honorer les engagements souscrits au cours des négociations du GATT tenues en Uruguay.

44. Au cours des 30 dernières années, la Colombie a maintenu un taux de croissance soutenu et a même réussi à maintenir durant les huit dernières années des taux de croissance positifs, alors que ceux de nombreux pays latino-américains étaient négatifs. Son déficit budgétaire n'a pas dépassé 3 % du PIB et le taux de chômage a été ramené de 13 % à 11 % en 1987. En outre, le Gouvernement colombien est déterminé à assurer une redistribution équitable des revenus et à mettre en oeuvre une politique de progrès social qui intègre dans la vie économique d'importants secteurs marginalisés de la population.

45. La Deuxième Commission doit tirer pleinement parti de la plus grande volonté de dialoguer qui s'est manifestée dans les instances internationales notamment lors de la sixième session de la CNUCED et de la réunion du GATT à Punta del Este, pour faciliter l'application des accords réalisés et promouvoir de nouvelles initiatives. En outre, pour que le Conseil économique et social s'acquitte des tâches qui lui ont été confiées dans la Charte, il faut inviter les responsables nationaux de l'élaboration des politiques économiques, à savoir les ministres des finances et du crédit public, à participer à ses travaux. Alors seulement cet organisme pourra retrouver le rôle qui est le sien et qu'il a perdu au fil des ans.

46. M. KUFUOR (Ghana) dit que les rapports et études que le Secrétaire général a présentés à la Deuxième Commission ne révèlent guère d'amélioration de l'environnement économique externe dans lequel de nombreux pays en développement, notamment ceux de l'Afrique sud-saharienne, ont mis en oeuvre, en coopération avec les institutions financières multilatérales, leurs programmes d'ajustement structurel et de réforme économique. En effet, les pays industrialisés qui s'étaient engagés à prendre les mesures nécessaires pour assurer une croissance soutenue et non inflationniste de l'économie mondiale n'ont pas tenu leurs promesses. La communauté internationale, de son côté, n'a pas non plus honoré tous les engagements qu'elle avait pris dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Or, s'il incombe au premier chef aux pays concernés de procéder aux ajustements nécessaires, une assistance extérieure est absolument indispensable; faute de quoi les efforts déployés par ces pays risquent d'être réduits à néant par des facteurs externes échappant à leur contrôle, comme cela s'est produit au Ghana qui, malgré une réduction de ses dépenses publiques, la suppression des subventions accordées dans le domaine de l'enseignement et de la santé et le renforcement de son système de recouvrement des impôts dans le but de mobiliser des ressources accrues ainsi qu'une augmentation de ses exportations, n'a pu réaliser les investissements requis car 60 % de ses recettes d'exportation ont été absorbées par le service de la dette.

(M. Kufuor, Ghana)

47. La dévaluation de la monnaie nationale est l'une des mesures habituellement recommandées aux pays exécutant des programmes bénéficiant d'une assistance du FMI. Toutefois, une dévaluation qui n'est pas appuyée par un programme d'expansion viable de la capacité de production nationale ne permet pas d'atteindre l'un de ses principaux objectifs, à savoir l'accroissement des exportations. Or, l'expansion industrielle ne peut être assurée en l'absence d'accès aux marchés et de ressources suffisantes. En fait, une telle dévaluation ne fait que créer des pressions inflationnistes en provoquant une hausse générale des prix et, par voie de conséquence, une baisse de niveau de vie des secteurs les plus vulnérables de la population, laquelle devient souvent une source de troubles sociaux.

48. La communauté internationale doit donc se pencher sur les graves difficultés économiques rencontrées par les pays en développement qui procèdent à des ajustements dans un environnement externe défavorable, et notamment, sur le problème de leur endettement extérieur et du fardeau que fait peser sur eux la multiplication de leurs obligations au titre du service de la dette. A cet égard, la délégation ghanéenne accueille avec satisfaction le plan en trois points visant à aider les pays endettés de l'Afrique sud-saharienne, qui a été proposé au Comité intérimaire du FMI et au Club de Paris par le Chancelier de l'Echiquier britannique. Pour l'essentiel, ce plan prévoit la conversion des prêts existants en dons, le rééchelonnement des dettes garanties par l'Etat et une réduction importante des taux d'intérêt sur ces dettes. Toutefois, le délai de remboursement de 20 ans proposé dans ce plan devrait être plus long et devrait être porté à 50 ans, comme c'est le cas pour l'aide accordée à des conditions de faveur par l'IDA.

49. Etant donné que le FMI est le principal créancier des pays africains et qu'en vertu de ses statuts il ne peut rééchelonner la dette, l'obligation de respecter le calendrier de remboursements constitue pour ces pays un fardeau de plus en plus lourd. Il faudra donc se pencher sur ce problème en vue de lui trouver une solution.

50. En outre, il convient de fournir des ressources accrues à la Banque mondiale et à l'IDA afin de permettre à ces organismes de jouer un rôle de premier plan dans le développement. Les courants de ressources vers les pays en développement, en particulier l'APD, devraient atteindre des niveaux suffisants pour permettre à ces pays de mettre en oeuvre des politiques axées sur la croissance. A cet égard, la délégation ghanéenne exprime sa gratitude aux pays qui ont manifesté leur confiance dans la politique économique menée par son gouvernement en annonçant des contributions généreuses au cours de la réunion du Groupe consultatif tenue à Paris en 1987.

51. Après avoir fait le point de la situation économique internationale, les participants à la septième session de la CNUCED se sont mis d'accord sur certaines conclusions dans des domaines requérant une action urgente et ont défini les orientations à suivre pour assurer la reprise du développement, de la croissance et des échanges internationaux. Il faut espérer que tous les membres de la Commission oeuvreront de concert dans un esprit constructif pour traduire ces accords en une action concrète.

52. M. AHMED (Bahreïn) dit que, du fait des carences et déséquilibres structurels du système économique mondial, la crise qui continue de sévir est particulièrement grave pour l'économie des pays en développement, notamment en Afrique. Cette situation est d'autant plus frustrante que de nombreux pays gaspillent de précieuses ressources financières et humaines pour accumuler des armements.

53. La délégation bahreïnite souscrit aux conclusions auxquelles est parvenue la dernière réunion annuelle des ministres des relations extérieures du Groupe des 77, telles que les a exposées le représentant du Guatemala, Président du Groupe. Le Groupe des 77, tant à la Conférence au sommet des pays non alignés tenue à Harare qu'à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a joué un rôle important dans la poursuite du dialogue Nord-Sud et le succès de ces réunions. Il faut donc espérer que les pays industrialisés feront bon accueil aux propositions qui ont été faites, et que la coopération multilatérale sera renforcée au profit du développement.

54. Le problème épineux de la dette doit recevoir une solution technique au niveau des institutions spécialisées compétentes. La situation économique des pays en développement ne fait que se détériorer à cause de leur dette extérieure, ce qui déstabilise les marchés financiers internationaux et freine le commerce mondial. Les pays endettés s'acquitteront de leurs obligations si les pays industrialisés leur donnent la possibilité de payer en assistant leur développement. Pour accroître les flux financiers d'aide au développement, les pays industrialisés doivent consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Il convient également de mettre pleinement en application le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Bahreïn exhorte par ailleurs les pays industrialisés à augmenter leurs contributions aux institutions spécialisées qui, en raison de la réduction de leur budget, ne peuvent exécuter intégralement les programmes prévus en faveur des pays en développement.

55. Depuis son accession à l'indépendance, Bahreïn s'est attaché à diversifier ses sources de revenus. Cette politique a porté ses fruits, car il est devenu un important centre commercial et financier international dans le Golfe. En tant que pays en développement insulaire, Bahreïn a intérêt à ce que les relations commerciales internationales s'améliorent. Il faut pour cela que les termes de l'échange s'assouplissent et que l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés soit facilité grâce à une réduction du protectionnisme - cause essentielle du déclin des transactions commerciales entre le Nord et le Sud et de la baisse excessive des cours des produits de base. A cet égard, la chute des prix du pétrole a eu des répercussions négatives sur la capacité des pays en développement producteurs à poursuivre leur développement et à fournir une aide aux autres pays en développement.

56. Bahreïn, conscient de la nécessité d'appliquer le Programme d'action de Caracas sur la coopération économique entre pays en développement en tant que moyen de parvenir à l'autosuffisance collective, réaffirme qu'il importe de mettre en

(M. Ahmed, Bahreïn)

oeuvre le système généralisé de préférences commerciales entre les pays en développement membres du Groupe des 77. Pour assurer la coopération Sud-Sud, les institutions financières régionales abondent et il n'est pas utile d'en créer de nouvelles. Ces institutions sont particulièrement actives, comme le montrent les statistiques publiées par la CNUCED; le représentant de Bahreïn renvoie à cet égard au document TD/B/C.3/208-TD/B/C.7/76. Dans la région du Golfe, les pays arabes ont créé le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND), qui contribue généreusement, par le biais des organismes des Nations Unies, au développement des pays en développement, notamment des moins avancés d'entre eux; cela témoigne de l'attachement des Etats membres de l'AGFUND aux principes de la coopération économique entre pays en développement.

57. La délégation bahreïnite réaffirme qu'il convient de rétablir des relations économiques internationales fondées sur la justice et l'égalité, afin que la souveraineté des Etats sur leurs ressources économiques soit préservée et que les Etats puissent mener la politique économique de leur choix, sur la base de leurs intérêts nationaux et conformément à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Elle exprime l'espoir qu'une coopération internationale constructive permettra de sortir de la crise dont souffre actuellement le système économique mondial.

58. M. MOHAMED (Somalie) dit qu'au moment de l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, les pays d'Afrique au sud du Sahara s'étaient engagés à poursuivre des politiques économiques appropriées pour réaliser les objectifs du Programme dans les secteurs prioritaires. Il s'agissait notamment de l'agriculture, de la mise en valeur des ressources humaines et de l'environnement. Ils ont largement mobilisé leurs ressources et de nombreux programmes d'ajustement structurel ont été mis en place. Si la situation ne s'est pas améliorée, c'est en grande partie parce que les apports externes ont été insuffisants. On observe un sentiment de lassitude de plus en plus répandu parmi les pays africains car les ajustements opérés imposent de très lourds sacrifices sur les plans social et politique. S'il est vrai que leur dette extérieure est relativement faible par rapport à l'ensemble des pays en développement, elle représente tout de même un fardeau beaucoup plus lourd à supporter pour eux. Le rapport dette/exportations et la part des recettes d'exportation nécessaire au remboursement des intérêts dépassent 250 % et 12 %, respectivement, et on prévoit une nouvelle détérioration de ces taux dans les cinq prochaines années.

9. La communauté internationale et en particulier les institutions financières multilatérales doivent comprendre qu'il est urgent de mettre au point des méthodes novatrices pour résoudre le problème de l'endettement. Une stratégie efficace pourrait comprendre le rééchelonnement des dettes sur une période minimale de 30 ans avec un délai de grâce de 15 ans, la conversion des prêts de l'APD en dons, une amélioration à la fois quantitative et qualitative des courants d'APD, la fourniture d'apports extérieurs suffisants et la diversification des exportations.

(M. Mohamed, Somalie)

60. La situation des pays les moins avancés (PMA) continue de préoccuper la communauté internationale. Six ans après l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action, le nombre de pays appartenant à cette catégorie a quasiment doublé. C'est pourquoi la Somalie appuie la recommandation de la septième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement relative à la convocation, en 1990, d'une conférence de haut niveau sur les PMA, sous l'égide de l'ONU. Elle espère que la communauté internationale prendra les mesures qui s'imposent pour promouvoir l'application du nouveau Programme substantiel d'action avant la tenue de cette conférence.
61. M. TANIGUCHI (Japon) dit que l'évolution de l'économie mondiale au cours de l'année écoulée a de nouveau présenté des aspects à la fois positifs et négatifs. On continue d'observer une croissance modérée mais peu inflationniste et tous les pays ont fait un effort important pour renforcer leurs politiques et réaliser des ajustements. Simultanément, l'économie mondiale a connu de graves difficultés du fait de la crise de la dette, de l'insuffisance des apports financiers, de l'érosion des cours des produits de base, de la montée du protectionnisme et de l'instabilité des taux de change. Par ailleurs, s'il est vrai que l'interdépendance mondiale est de mieux en mieux perçue, on commence aussi à se rendre compte que les ajustements trop sévères imposés aux pays en développement risquent d'aller à l'encontre du but recherché.
62. Dans ce contexte, le Japon se félicite de l'heureuse issue de la septième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement. Il note en particulier que l'importance de la coopération Nord-Sud est plus largement soulignée. L'Acte final de la Conférence est un document essentiel car il reflète un consensus sur les grandes tendances de l'économie mondiale et surtout sur les mesures devant être adoptées, notamment en ce qui concerne les ressources pour le développement et le problème de la dette extérieure. Depuis l'adoption de la résolution 41/202 de l'Assemblée générale, on a enregistré de nouveaux progrès sur la question de l'endettement. Ainsi, la CNUCED est parvenue à un accord de principe sur les principaux éléments d'une stratégie d'action, à savoir des mesures d'ajustement axées sur la croissance dans les pays débiteurs, des politiques appropriées dans les pays industrialisés et un accès plus large des pays débiteurs au financement extérieur.
63. En ce qui concerne la diminution des courants de ressources vers les pays en développement, le Japon a déjà fait connaître son intention de recycler au cours des trois années à venir plus de 20 milliards de dollars sous forme de capitaux publics et privés en faveur de ces pays pour les aider à procéder à des ajustements structurels, à relancer leur croissance et, partant, à régler leur problème d'endettement. Ces fonds seront acheminés par des voies multilatérales ou bilatérales et ne seront pas liés. Ils complètent le programme annoncé en 1986 qui porte sur un montant de 10 milliards de dollars. Des consultations se poursuivent actuellement avec la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement au sujet de la création du Fonds spécial du Japon. Les pays de l'Afrique sub-saharienne recevront également une aide non liée à des projets représentant environ 500 millions de dollars au cours des trois prochaines années, qui sera versée sous forme de dons pour leur permettre d'importer les biens indispensables à la réalisation des ajustements structurels.

(M. Taniguchi, Japon)

64. La communauté internationale devrait continuer à étudier les moyens d'accroître les courants de capitaux privés vers les pays en développement, sans créer de nouvelles dettes, notamment par le biais des investissements étrangers directs. Le Japon espère que la convention portant création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements sera ratifiée dans les plus brefs délais. De même, la formule de la conversion des dettes en parts sociales mérite d'être étudiée plus avant.

65. A la septième session de la CNUCED, le Japon a proposé la création d'un groupe indépendant, composé de "sages", qui serait chargé d'étudier des mesures susceptibles d'encourager les apports de ressources financières aux pays en développement ainsi que la convocation d'une table ronde qui mettrait l'accent sur la transformation des produits de base, en particulier dans les pays en développement qui sont largement tributaires de ces produits. La délégation japonaise espère que la Deuxième Commission aidera à définir des mesures pratiques pour traduire l'Acte final de la septième session de la CNUCED dans la réalité.

66. Dans la déclaration qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale, le Premier Ministre japonais a souligné la nécessité de renforcer la capacité du système des Nations Unies en ce qui concerne la prévention des catastrophes naturelles et les activités de secours. Dans ce contexte, la délégation japonaise suit avec intérêt la révision des attributions du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe et pense qu'il faudrait essayer d'améliorer les mécanismes de coopération internationale dans ce domaine.

67. Les travaux de la quatrième session de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'ONU dans les domaines économique et social ont été très constructifs et il faudrait les poursuivre dans le même esprit. Les rapports qui existent entre les fonctions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social doivent cependant être envisagés avec beaucoup de prudence. L'Assemblée générale, avec ses Deuxième et Troisième Commissions, est l'organe suprême de l'Organisation. Par conséquent, le renforcement du Conseil ne doit pas porter atteinte aux prérogatives de l'Assemblée. Pour jouer un rôle plus actif, le Conseil pourrait tenir des sessions brèves, consacrées à des questions bien précises et, comme l'a proposé le Secrétaire général, un comité permanent pourrait être chargé de la coordination des activités opérationnelles, en tant qu'organe subsidiaire.

La séance est levée à 12 h 50.